

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 3 novembre 2020

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCI du Doubs, 46 avenue Villarceau à BESANÇON, sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.

La séance est ouverte à 17h32 et levée à 20h00

Etaient présents :

G.B.M : AEBISCHER Élise ; ADRIANSEN Jacques suppléant de M. LEGAIN Damien ; BAEHR Frédérique suppléante de M. COUDRY Sébastien ; BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTTIER Vincent ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; RUTKOWSKI Serge ; SIMONIN Philippe ; SOURISSEAU Nathan suppléant de Mme GAGLIOLO Lorine ; TERZO André ;
C.C.L.L : CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude
C.C.V.M : DOUBEY Boris ; GAUTHIER André ; MORALES Roland

Etaient excusés :

G.B.M : BOUVET Nathalie suppléante de Mme ROCHDI Karima ; COUDRY Sébastien ; GAGLIOLO Lorine ; GALLIOU Françoise ; HUGUET Damien suppléant de Mme MICHEL Marie-Thérèse ; LEGAIN Damien ; LEMERCIER Myriam ; LOUIS Bernard ; MICHEL Marie-Thérèse ; ROCHDI Karima ;
C.C.L.L : CHOPARD Félix ; COULET Gérard ; MONNIER Alain ; NICOLET Mickaël ;
C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Guillaume BAILLY

Procuration de vote :

Mandants : LEMERCIER Myriam ; MONNIER Alain ;
Mandataires : BAILLY Guillaume ; STADELMANN Jean-Claude

Objet : 3A.Convention ASCOMADE pour la réalisation de vidéos sur les initiatives locales
« zéro déchet »
2020/11_07-33

COMMUNICATION

**CONVENTION ASCOMADE RÉALISATION DE VIDÉOS SUR LES
INITIATIVES LOCALES « ZÉRO DÉCHET »**

Rapporteur : Madame Nadine DUSSAUCY, Vice-Présidente

L'ASCOMADE, l'Association des collectivités pour la maîtrise des déchets et de l'environnement, regroupe des collectivités du Nord-Est compétentes en gestion des déchets.

Un groupe de travail « communication » se réunit plusieurs fois par an pour échanger et monter des projets communs. En plus de favoriser l'échange de bonnes pratiques, cela permet de mutualiser les coûts lors de la mise en place d'opérations de plus grandes envergures.

Projet de création de vidéos sur les initiatives locales zéro déchet

Afin de toujours mieux communiquer sur la réduction et la valorisation des déchets, le groupe communication a décidé de mettre en valeur les initiatives locales existantes et qui fonctionnent via des vidéos. Ce média, très prisé, notamment auprès des jeunes, a pour avantage d'être ludique et facile à partager via les plateformes internet et les réseaux sociaux. Ces vidéos prendront la forme d'interviews-témoignages de terrain, suivant la ou les personne(s) dans leur quotidien. Elles seront réalisées par un prestataire extérieur qui, en plus du captage et du montage, aura pour mission de d'amener une touche d'originalité et d'humour dans le résultat final. Cela pourrait passer par le recours à une personnalité locale.

Les thématiques suivantes seront abordées : couches lavables, gaspillage alimentaire, déchets verts, réparation, réemploi, DEEE, location, emprunt, achat d'occasion, produits ménagers et cosmétiques maison, ...

Une dizaine de vidéos, d'une durée maximum d'1'30min, seront réalisées afin de former une mini-série.

Les collectivités qui font partie de ce projet sont :

- PRÉVAL Haut-Doubs
- le SIRTOM de la vallée de la Grosne
- le SYTEVOM
- le SYBERT

La réalisation de ce projet se fera via une convention qui prendra effet mi-novembre 2020 et qui s'achèvera le 31 décembre 2021.

Coût du projet

Le coût total, estimé à 69 649€, sera réparti entre les différentes collectivités participantes en fonction de leur nombre d'habitants. Le détail du plan de financement figure en pages 6 et 7 de la convention.

La part du SYBERT s'élève à 7 232€.

À l'unanimité, le Comité Syndical :

- **valide l'objet et les termes de la convention de partenariat avec l'ASCOMADE sur ce projet de vidéos, proposée,**
- **se prononce favorablement sur l'inscription des crédits nécessaires au versement d'une subvention à l'ASCOMADE, à verser en deux fois, par application de cette convention, au budget 2021,**

- **autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention et toute pièce nécessaire à sa mise en œuvre.**

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0





Convention de partenariat pour la réalisation de vidéos valorisant des gestes favorisant le « 0 déchet » et l'économie circulaire

Entre

Le SYBERT, situé 4 rue Gabriel Plançon, la City, à Besançon, représenté par son Président, Monsieur Cyril DEVESA, agissant en vertu de la délibération du Comité Syndical du 3 novembre 2020,

Ci-après dénommée « le SYBERT »
D'une part,

Et

L'Association des collectivités pour la maîtrise des déchets et de l'environnement (**ASCOMADE**), dont le siège social est situé 17 avenue SIFFERT, à BESANÇON, représentée par sa Présidente, Madame Marie-Claire THOMAS,

Ci-après dénommée « l'ASCOMADE »
D'autre part.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

L'idée de départ est de valoriser des actions régionales en faveur de l'économie circulaire et du « zéro déchet », de mettre la lumière sur les acteurs de la transition et de faire connaître des initiatives inspirantes.

La nécessité de sortir des messages alarmistes ou culpabilisants

Face à la situation critique touchant tous les domaines de l'environnement, et à la saturation de messages tantôt alarmistes ou culpabilisants, l'intuition est d'aller vers une communication incitant à l'action, en montrant ce qui avance, les changements de pratiques déjà en cours localement et les prémices de ceux à venir.

La vidéo, un média dont l'ampleur ne cesse d'augmenter

Percutantes, faciles à mémoriser et à partager via les réseaux sociaux, les vidéos peuvent toucher un nombre très important de personnes, en un minimum de temps. Elles peuvent aussi avoir une durée de vie très importante, comme le montre l'exemple des Vidéos « Trailleugaine » créées en 2014 et encore utilisées aujourd'hui.

Fort de ce constat, PRÉVAL Haut-Doubs, le SIRTOM de la Vallée de la Grosne, le SYBERT et le SYTEVOM ont noué un partenariat avec l'ASCOMADE pour réaliser des vidéos devant :

- valoriser auprès du grand public des bonnes pratiques, des personnes porteuses d'initiatives de leur territoire et, à travers elles, toute la dynamique locale ;
- inspirer, transmettre de l'optimisme et l'envie de se mobiliser individuellement ou collectivement,
- montrer des actions simples à la portée de tous, donner des pistes concrètes.

L'ASCOMADE a aussi sollicité la Direction Bourgogne-Franche-Comté de l'ADEME pour un accompagnement financier.

Cette convention détaille le contenu du programme d'actions et son plan de financement.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution du programme

1. Type de vidéos et thématiques

traitées Type de vidéos

Les vidéos seront du type « interviews-témoignages de terrain », en suivant la ou les personnes dans leurs actions du quotidien. La qualité visée des vidéos est celle des productions audiovisuelles professionnelles, tout en amenant une touche d'originalité dans le fond et/ou au niveau de la forme (note humoristique amenée par le montage ou par les interventions de la personnalité régionale, voix off, caméra embarquée, etc.).

Chaque vidéo comportera différents témoignages de personnes issues des territoires des collectivités participantes, rassemblés par la thématique traitée, liée à l'économie circulaire ou au « zéro déchet ». Cet ensemble composé d'une dizaine de vidéos au total formera une mini-série.

Les vidéos seront d'une durée très courte, allant de quelques secondes à 1min30 au maximum, en fonction des sujets. Elles seront déclinées en différents formats pour permettre la diffusion la plus large possible. Notamment en taille réduite et format sous-titré pour la diffusion sur les réseaux sociaux, et en très haute définition pour la diffusion cinéma.

Thématiques traitées

Les thématiques suivantes seront traitées dans les vidéos (ces thématiques sont susceptibles d'être modifiées, en fonctions des personnes témoins ou porteurs de projets qui seront trouvées sur les territoires des collectivités participantes) :

- L'utilisation des couches lavables, et le mix couches lavables/couches jetables,
- La lutte contre le gaspillage alimentaire, solutions actuelles (menus, achats, applications, etc.),
- La gestion des ressources vertes,
- Une thématique autour des produits que l'on peut retrouver dans une salle de bains (produits cosmétiques et produits ménagers, lingettes, protections périodiques, etc.),
- La réparation, le réemploi et la seconde main,
- Les DEEE, notamment smartphones, tablettes et ordinateurs,
- Les cadeaux et loisirs culturels (médiathèques, ludothèques, spectacles, etc.),
- La location, l'emprunt et les achats groupés.

2. Choix des témoins/acteurs

Chaque collectivité participant au projet, proposera au regard des thématiques choisies, une liste de personnes ou structures susceptibles d'apporter leur témoignage dans les vidéos. En considérant un maximum de 3 témoins par vidéo/thématique, une 30^{aine} de témoins au total (personnes ou structures) au maximum pourront être choisis.

L'ASCOMADE accompagnera les collectivités dans la sélection de ces témoins, en :

- réalisant un questionnaire destiné aux candidats sur leurs modes de vie et pratiques, pour pouvoir choisir un panel de personnes suffisamment varié (hommes, femmes, âges, professions, urbains, ruraux, milieux sociaux, etc.) et sortant des clichés parfois attachés aux personnes parlant d'écologie (bobos, marginaux, ménagères parfaites, grandes maisons avec jardins, etc.) ;
- mettant en commun les informations reçues entre les collectivités, afin que chacune puisse participer à la sélection ;
- s'assurant d'une relative équité dans la représentation de chaque territoire ;
- réalisant les documents nécessaires pour informer les témoins/acteurs des modalités de leur participation, dans le respect des règles de droits à l'image ;
- rencontrant certains témoins/acteurs avec les collectivités pour s'assurer de leur capacité à s'exprimer dans le contexte parfois impressionnant d'un tournage.

3. Ateliers de conception et préparation des vidéos

Cinq réunions-ateliers de conception seront organisées par l'ASCOMADE avec les collectivités participantes.

Les objectifs de ces ateliers seront :

- de déterminer le fil-rouge de la mini-série, concept global, ton et format des vidéos ;
- de choisir la personnalité régionale à solliciter ;
- d'élaborer les « scénarios » et story-board pour chaque vidéo, en tenant compte des thématiques et témoins choisis ;
- de prévoir dans les grandes lignes la stratégie de promotion et de diffusion des vidéos, qui sera précisée pour chaque collectivité en fin de projet.

4. Réalisation des vidéos

Une fois les différentes personnes choisies et les scénarios élaborés, la phase de réalisation à proprement parler des vidéos pourra commencer.

Sélection du prestataire de tournage

L'ASCOMADE prendra en charge la recherche et sélection du prestataire pour la réalisation des vidéos (captation, tournage et montage), qui comprendra :

- la rédaction du cahier des charges ;
- la sélection de candidats potentiels et appel à devis ;
- l'étude des offres, rencontre des candidats et choix du prestataire retenu, en relation avec les collectivités partenaires.

Le prestataire choisi participera à une ou plusieurs des réunions-ateliers, pour s'imprégner de l'esprit du projet et apporter son expertise.

Participation d'une personnalité ?

De plus pour donner plus d'ampleur à la promotion et la diffusion des vidéos, l'idée a émergé de recourir à une personnalité régionale. Cette personnalité pourrait :

- intervenir dans quelques vidéos, à la manière des « guests » que l'on voit parfois dans les séries par exemple ;
- apporter sa caution à la démarche engagée par les collectivités, et influencer son

réseau de fans ;

- éventuellement participer à quelques interviews de promotion ;
- partager les vidéos sur ses réseaux sociaux, et améliorer ainsi leur « viralité ».

Une réflexion doit être menée avec les collectivités pour le choix de cette personnalité. Une enveloppe globale a été prévue dans le budget pour rémunérer son éventuelle participation, mais celle-ci restera donc à confirmer.

L'ASCOMADE se mettra en contact avec cette personnalité lorsqu'elle sera choisie pour régler les modalités de sa participation.

Suivi

L'ASCOMADE assurera le suivi de la réalisation et sera l'interface entre le prestataire et les collectivités participantes.

Avant le tournage, une phase de repérage sera planifiée, sur chaque lieu de tournage, afin de s'assurer de la bonne adéquation des personnes et lieux choisis, avec les scénarios et story-boards prévus, le matériel à disposition du prestataire, etc.

L'ASCOMADE participera au repérage, gèrera les plannings de tournage et s'assurera que tout soit prêt pour les jours J. Elle assistera également aux premiers tournages, puis à certains autres en fonction de l'autonomie du prestataire, des témoins, des difficultés particulières éventuelles, etc. Cette phase de suivi faite de nombreux détails, est indispensable à la qualité finale des vidéos.

Une méthodologie sera ensuite mise en place pour le suivi de l'étape du montage et de la post-production, et des allers-retours avec les collectivités, la déclinaison des différentes versions et formats prévus, les génériques et personnalisations avec les logos et messages de chacune, jusqu'à la livraison finale.

5. Promotion et diffusion des vidéos

La réflexion engagée lors des ateliers de conception, sur la promotion et la diffusion des vidéos, sera précisée pour chaque collectivité, notamment au niveau des relations presse et influenceurs. Un plan de communication global sera réalisé pour la sortie des films, et relayé localement par chaque collectivité.

L'ASCOMADE pourra assister les collectivités dans l'organisation d'événements locaux pour accompagner la sortie des vidéos, ou la participation à des concours pour valoriser cette action, en réalisant dossier ou communiqués de presse, invitations, etc.

ARTICLE 3 : Durée de la convention

Le calendrier *prévisionnel* suivant sera à ajuster en fonction notamment des disponibilités des différents participants.

Il est aussi conditionné à un retour de toutes les conventions signées et visées en Préfecture.

Calendrier prévisionnel :

- mi-novembre 2020 : 1^{ère} réunion-atelier de lancement du projet
- début décembre 2020 :

- 2^{ème} réunion-atelier de conception
- démarrage de la consultation pour la prestation de réalisation des vidéos
- de mi-novembre 2020 à fin février 2021 :
- envoi des propositions de témoins par les collectivités, phase de sélection et rencontre des témoins.
- prise de contact avec la personnalité régionale choisie, choix des modalités de sa participation
- janvier à février 2021 : consultation puis choix du prestataire de réalisation des vidéos avec les collectivités
- de début mars à fin avril 2021 : 3 réunions-ateliers de conception
- avril et mai 2021 : repérages des lieux et tournages
- juin 2021 : montage et post-production
- juillet 2021 : sortie des vidéos et démarrage du plan de promotion et diffusion

Ainsi, la présente convention prendra fin le 31 décembre 2021, afin de garder une marge de manœuvre si la crise sanitaire devait en perturber le déroulé.

ARTICLE 4 : Dispositions financières et modalités de règlement

Le coût total estimé éligible de l'action est évalué à 69 649 €, conformément au budget prévisionnel en annexe ci-après.

Le SYBERT contribue financièrement par le versement d'une subvention de fonctionnement pour un montant prévisionnel maximal de 7 232 €.

Le versement de la subvention du SYBERT s'effectuera de la manière suivante :

- 60 % au lancement de la consultation pour la prestation de réalisation des vidéos.
- le solde après présentation du bilan de l'action et sur présentation des factures acquittées et justificatifs nécessaires.

Le paiement sera effectué par le trésorier payeur du SYBERT sur le compte de l'ASCOMADE. La contribution financière sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur.

Coordonnées bancaires de l'ASCOMADE

: Banque Française de Crédit Coopératif

Code BIC : CCOPFRPPXXX

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0032 5660 061

N° SIRET : 341 281 764 00041

Code APE : 9499 Z

ARTICLE 6 : Nom et qualité des responsables du projet

Sira KONÉ, responsable « Promotion et Communication » à l'ASCOMADE est affectée au programme, sous la responsabilité de Vincent GAILLARD, directeur.

Pour le SYBERT, le suivi de cette action est assuré par Delphine CLERC-SERRETTE.

ARTICLE 7 : Avenants à la convention

Toute modification du contenu de la présente au cours de sa durée de mise en application

donnera lieu à la signature d'un avenant.

ARTICLE 8 : Résiliation

En cas d'inexécution de l'une des obligations prévues à la présente convention, celle-ci sera résiliée, de plein droit et automatiquement, quinze jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Par ailleurs, la SYBERT se réserve le droit de résilier la présente convention, si elle estime que les titulaires ne remplissent pas leurs missions avec toute la compétence et la diligence souhaitable.

Dans ces hypothèses, la convention sera régie à l'exclusion de toutes indemnités, selon les prestations réellement assurées.

Les sommes non utilisées ou utilisées non conformément à leur objet seront remboursées.

Fait en un exemplaire, à Besançon, le

Pour la Collectivité,
Le Président

Monsieur Cyril DEVESA

Pour l'ASCOMADE,
La Présidente

Madame Marie-Claire THOMAS

Envoyé en préfecture le 09/11/2020

Reçu en préfecture le 09/11/2020

Affiché le

SLO

ID : 025-252508247-20201103-2020_11_07_33-DE